

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 janvier 2019

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**ACTIFE Quimper Cornouaille
Avenant n°4 à la convention de partenariat 2018-2021**

Dans le cadre d'une convention 2018-2021, Quimper Bretagne Occidentale soutient l'association ACTION Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi (ACTIFE). Afin de permettre à ACTIFE de mener à bien ses activités, il est proposé de verser à l'association une subvention de 152 800 € au titre de l'année 2019.

L'association ACTIFE (Action territoriale pour l'insertion, la formation et l'emploi) Quimper Cornouaille a été créée le 1^{er} janvier 2011, prenant ainsi la suite des missions confiées auparavant au Plan Local pour l'Insertion et de l'Emploi (PLIE) de Quimper Communauté, en l'élargissant à la Cornouaille.

Dans le cadre de la convention de partenariat 2018-2021 avec Quimper Bretagne Occidentale, ACTIFE Quimper Cornouaille s'engage à :

- Accueillir, orienter et accompagner les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi de longue durée afin de les insérer durablement dans l'emploi ;
- Veiller notamment à assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, ainsi que les demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire de Kermoyan ;
- Dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes, veiller à favoriser la mixité du public accueilli ;

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accompagner chaque année 400 personnes résidant sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, avec un objectif de sorties dynamiques fixé à 50 %.

En 2017, ACTIFE Quimper Cornouaille a ainsi accompagné plus de 801 personnes en recherche d'emploi sur l'ensemble du territoire cornouaillais dont 375 résidant sur le territoire de Quimper communauté. Ces 375 personnes sont à :

- 51 % des femmes ;
- 51 % des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- 28 % des personnes âgées de plus de 50 ans.

En complément de l'accueil proposé dans les locaux de son siège situé à Creac'h Gwen, l'association ACTIFE assure également une permanence hebdomadaire d'une demi-journée au sein de la Maison des Services Publics située à Kermoisan.

Par ailleurs, depuis novembre 2018, l'association a mis en place, sur le territoire de l'agglomération, un dispositif expérimental d'appui aux TPE / PME (moins de 50 salariés) en matière de ressources humaines (RH).

Le dispositif propose un service de proximité en priorité aux TPE dont la fonction RH n'est généralement assurée que par le dirigeant. Cet « isolement » se traduit parfois par des offres d'emplois non satisfaites, des offres de formation inadaptées, des départs de salariés non anticipés, une définition inadéquate des besoins, une méconnaissance des acteurs de l'emploi et de la formation... Tous ces facteurs peuvent conduire le dirigeant à considérer les ressources humaines comme un frein au développement de leur entreprise et non comme un levier d'action.

Face à ces constats, ACTIFE Quimper Cornouaille propose donc d'agir un appui RH aux TPE / PME volontaires afin de :

- Sensibiliser les entreprises aux pratiques de ressources humaines et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec leur projet économique ;
- Regrouper l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation du territoire afin de coordonner les réponses aux problématiques des entreprises ;
- Favoriser le développement économique du territoire en favorisant le développement des TPE / PME et leurs savoir-faire.

Le budget prévisionnel 2019 de ce dispositif expérimental est estimé à 70 000 €, pour 18 mois d'action (55 000 € de dépenses de personnel). L'association le financera sur ses fonds propres à hauteur de 3 000 €. La DIRECCTE devrait participer à hauteur de 35 000 €. ACTIFE Quimper Cornouaille sollicite Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 30 000 €

Ainsi, au titre de 2019, ACTIFE Quimper Cornouaille sollicite une subvention de 152 800 € dont :

- 30 000 € pour le projet « Appui RH TPE ;
- 22 800 € pour les frais de développement économique de l'association.

Afin de permettre à l'association ACTIFE de mener à bien ses activités en 2019, après avoir délibéré, mesdames Claire LEVVRY-GERARD et Marie-Thérèse LE ROY ne participant pas aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°4 à la convention 2018-2021 avec l'association ACTIFE Quimper Cornouaille ;
- 2 - d'autoriser le versement d'une subvention de 152 800 € au titre de l'exercice 2019 (imputation budgétaire : 523 6574 900), sachant que cette somme comprend l'avance de 51 000 € votée par le conseil communautaire lors de la séance du 7 décembre 2018.